



# Evolution de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte contre la loque américaine

Comité d'experts apicole du CNOPSAV – 11 mars 2020

Stage ENSV Emilie PRINTZ avril - juillet 2019



# Contexte du stage

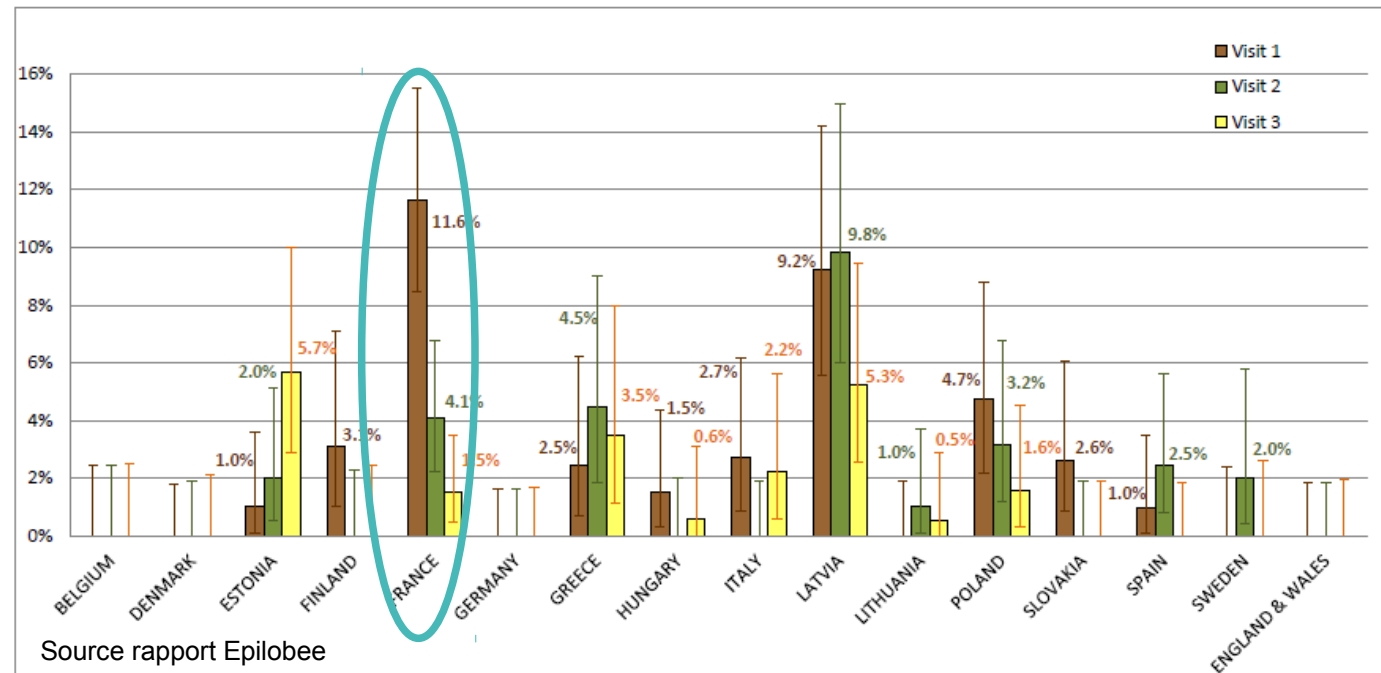
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de foyers de loque américaine ayant fait l'objet d'un APDI <sup>2</sup>	95	102	97	64	79	56	113	73	51	26 (au 19/07/19)

Tableau 1 : Données épidémiologiques sur la loque américaine en France.

D'après les données Resyral (nouveau système d'information de la DGAI) de 2012 à 2019 et les bulletins épidémiologiques de l'Anses (n° 46-54-59-64-71-83).

- Différence entre nombre de cas déclarés par an et étude Epilobee

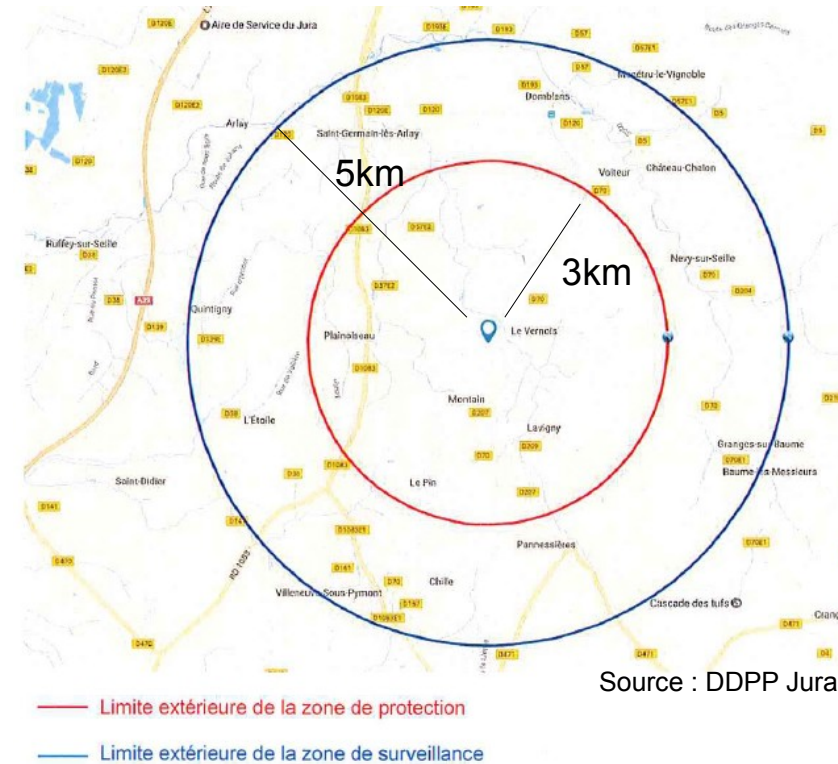
Figure 4: Clinical prevalence of American foulbrood in the apiaries recorded during the three visits of EPILOBEE 2012 – 2013 (Revised graph)



Source rapport Epilobee

## Contexte du stage (2)

- CNOPSAV octobre 2018 : problème des restrictions de mouvements
- Nouveau Règlement (UE) « législation sur la santé animale » : classification LA en D+E => quelle stratégie adopter en France ?
- Souhait de faire évoluer la stratégie nationale actuelle de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de la LA



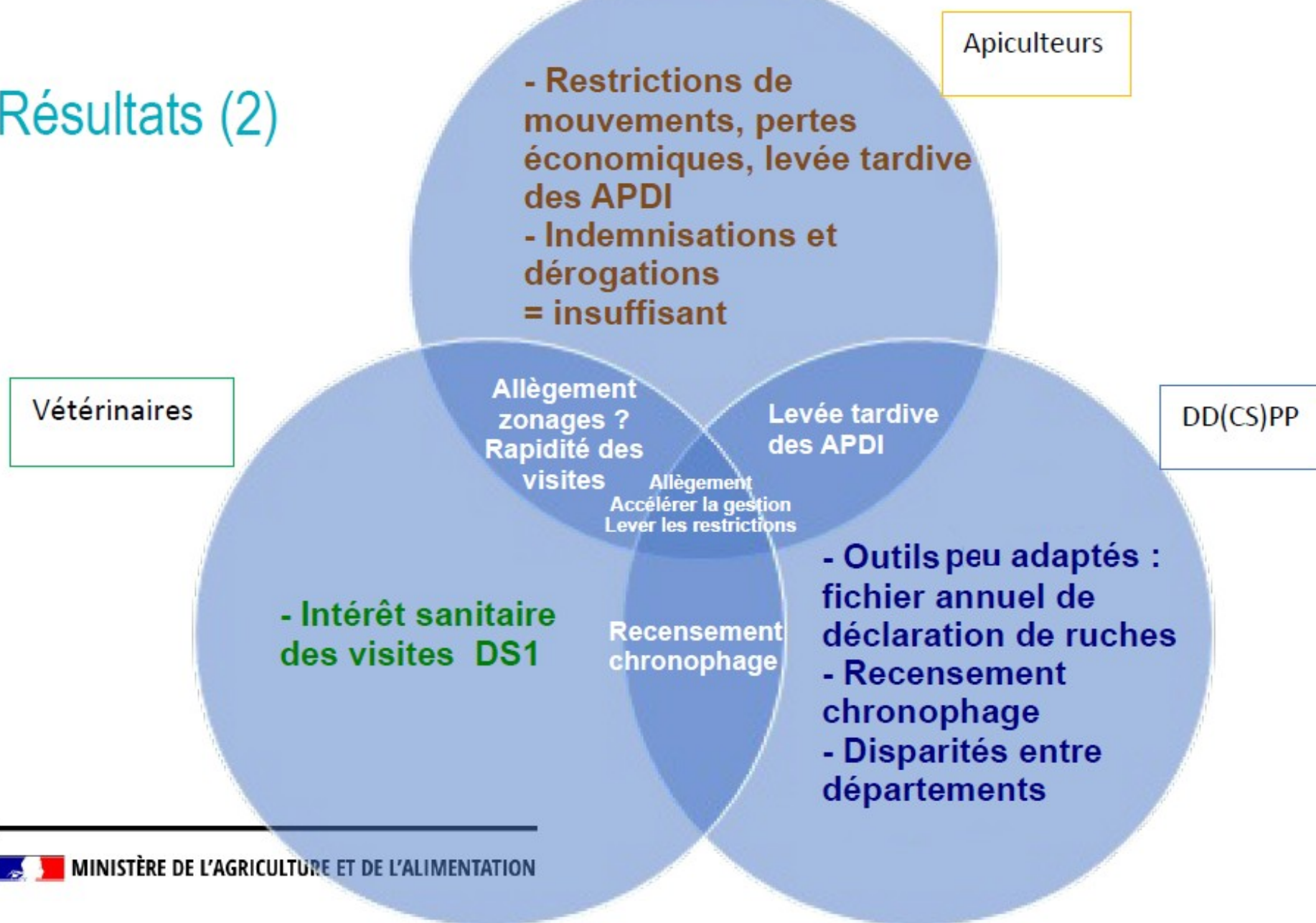
## Attendus du stage

- Revue réglementaire et bibliographique sur la LA
- Bilan de la situation actuelle sur le terrain : 42 entretiens semi-directifs + visites de terrain
- Contact d'autres pays européens pour connaître leur stratégie vis-à-vis de la LA
- Bilan de la situation dans les DROM et COM
- Propositions d'évolution de la stratégie (plan technique et réglementaire)

## Résultats (1) : 2 constats

- Constat n°1 : Mesures de police sanitaire jugées disproportionnées par les apiculteurs (détail diapo suivante)
- Constat n°2 : Difficultés de mise en œuvre des mesures de gestion rapportées par les services de l'État en département :
  - Recensement chronophage des ruchers/apiculteurs concernés par les mesures de police sanitaire, lié notamment aux difficultés d'exploitation du fichier de déclarations de ruches
  - Engendrent des disparités de gestion entre départements

## Résultats (2)



# Les propositions des acteurs

Syndicats et ADA France	GDS France FNOSAD	DD(CS)PP	Vétérinaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclassement de la maladie</li><li>- Formation et information</li><li>- Appui GDS(A)/ADA</li><li>- Positions divergentes sur zonages, prélèvements, destruction ou transvasement, intervention ou non de l'Etat</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien en DS1</li><li>- Délégation de missions aux organisations sanitaires (modalités à définir)</li><li>- Rôle des TSA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maladie qui nécessite une lutte collective</li><li>- Maintien en DS1 si moyens et outils adaptés</li><li>- Rôle des TSA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maladie qui nécessite une lutte collective</li><li>- intérêt du DS1 (pédagogie/conseils)</li><li>- allègement</li><li>- Rôle des TSA</li></ul>



# Déclassement ?

Catégorie	Avantages	Inconvénients
<p><b>DS1</b> : danger portant atteinte grave à la santé publique, santé animale ou végétale, et/ou conséquences économiques sur une filière (Art. L201-1 du CRPM)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration obligatoire</li><li>- Stratégie de prévention, de surveillance et de lutte définie par l'Etat</li><li>- Actions mises en œuvre par l'Etat ou déléguées</li><li>- Seuls les vétérinaires mandatés ou les agents de l'Etat peuvent intervenir dans le cadre de la police sanitaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien d'une lutte encadrée (réglementairement) par l'Etat</li><li>- Prise en charge financière des actions dans le cadre de la police sanitaire</li><li>- Indemnisation des apiculteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Option non souhaitée par les représentants professionnels</li><li>- Mesures coercitives (« Etat police »)</li><li>- Coût important pour l'Etat</li></ul>
<p><b>DS2 réglementé</b> : intérêt collectif de la prévention, surveillance et lutte contre ce danger sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration obligatoire</li><li>- Stratégie de prévention, de surveillance et de lutte définie par la filière</li><li>- Un arrêté (résultant d'une concertation entre l'Etat et la filière) précise les modalités de gestion de la maladie, les acteurs impliqués, ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Encadrement des mesures de gestion par l'Etat. En particulier des mesures peuvent être prises dans le cas où les mesures de gestion ne sont pas appliquées</li><li>- Meilleure acceptabilité des mesures par les professionnels (stratégie définie par la filière)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Possible perception d'un désengagement de l'Etat</li><li>- Financement à la charge de la filière</li></ul>



Catégorie	Avantages	Inconvénients
<p><b>DS2 non réglementé</b> : intérêt collectif de la prévention, surveillance et lutte contre ce danger sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'obligation de déclaration</li> <li>- Stratégie de prévention, de surveillance et de lutte définie par la filière</li> <li>- Les mesures de gestion sont de la responsabilité de la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilisation des professionnels</li> <li>- Meilleure acceptabilité par les professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possible perception d'un désengagement de l'Etat</li> <li>- Pas de mesures coercitives possibles en cas de non application des mesures</li> <li>- Financement par la filière</li> <li>- Pas de garantie de mise en place effective de la stratégie sur le terrain</li> <li>- Possibles difficultés pour la certification aux échanges et exportations d'abeilles</li> </ul>
<p><b>DS3</b> : la gestion relève du privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'obligation de déclaration</li> <li>- Pas de stratégie collective définie</li> <li>- Responsabilité individuelle uniquement</li> </ul>	<p>Pas de contrainte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune mesure collective</li> <li>- Financement à la charge de l'apiculteur</li> <li>- Possibles difficultés pour la certification aux échanges et exportations d'abeilles</li> </ul>

## Et les autres États membres de l'UE ?

- Pays interrogés : ceux dont la prévalence était la plus faible dans l'étude Epilobee
- Maladie à déclaration obligatoire
- Faible prévalence de LA avérée
- Quelques exemples de réussite
  - Zonage autour des foyers
  - Surveillance active

# Recommandations

- Importance de la formation / information sur la loque américaine
- Importance de la surveillance
- Tenir compte de la situation épidémiologique locale
  - Diminution des zonages ?
  - Visites mais sans restrictions de mouvements ?
- Harmonisation des pratiques entre départements (instruction technique à prévoir ?)
- Amélioration des outils et des moyens pour les DD(CS)PP

# Conclusion

- Une nécessaire évolution de la stratégie...
- ...mais un maintien d'une lutte collective
- ...en concertation avec les parties prenantes
- Sans oublier les DROM/COM
- Perspectives

Merci pour votre attention